

# COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

## EXTRAIT DE DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 MAI 2018

**Date de la convocation :**

7 mai 2018

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 9  
- présents : 7  
- votants : 7

L'an deux mil dix-huit, le 15 mai, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

**Étaient présents :** Mme CHOPIN, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LARDEUX, M. LAURENT, M. MALTAVERNE, Mme PLANCHENAU

**Étai(en)t excusé(e)(s) :** Mme DEGAS, M. POCHE

**Secrétaire de séance :** M. GUINEHEUX

### D2018-18 : MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ÉNERGIE MAYENNE (TE53) EX SDGEM

Madame le Maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale et de la transition énergétique pour la croissance verte, nécessite la révision des statuts de TE 53 dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 3 avril 2018, le Comité syndical de TE 53 a approuvé la modification de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées par l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de TE 53 a notifié la modification des statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois, à la date de notification, pour délibérer.

Madame le Maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le Comité Syndical de TE 53.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE la modification des statuts de TE 53

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 17 mai 2018.  
GAUME Marie-Jo., Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20180515-D2018-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2018  
Publication : 31/05/2018